

Culture | Le RIM donne la voix aux musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine



Le RIM, (Réseau des Indépendants de la Musique) est un partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le secteur culturel. Il compte à ce jour, 160 adhérents, 17 salariés et dispose de 5 antennes sur le territoire néo-aquitain. Début février 2020, la commission permanente de la Région a attribué cette association une subvention de 490 000 euros pour l'accompagner dans ses actions en 2020.

Fédérer, structurer, coopérer, accompagner et co-construire. Voilà comment se résument les engagements prioritaires du Réseau des Indépendants de la Musique en Nouvelle-Aquitaine. Ce réseau est né en même temps que la Région Nouvelle-Aquitaine. Eric Roux, coprésident du RIM et fondateur de la Rock School Barbey, raconte sa genèse : « En Aquitaine, il y avait déjà des réseaux qui existaient déjà : le RAMA (Réseau Aquitain des Musiques Actuelles) et la CEPPIA (réseau spécialisé dans les labels indépendants de musique). En Poitou-Charentes, il y avait aussi le PRMA (Pôle Régional des Musiques Actuelles). Avant la fusion des régions, le RAMA a anticipé le fait que la Région n'allait pas pouvoir financer divers réseaux. De plus, nous nous sommes rendus compte qu'il était assez bête de ne pas retrouver ces acteurs dans un même réseau de filière ».

La mise en place de ce réseau, d'une grande ampleur, est une initiative qui était unique en France. Sa particularité réside dans la grande diversité des adhérents. Ces derniers œuvrent dans les domaines suivants : spectacle vivant, musique enregistrée, accompagnement, éducation, transmission et médias. A Bordeaux, par exemple, Imagina Music (production et diffusion de spectacles vivants), Banzai Lab (label indépendant), Mélodinote (Production et diffusion de concerts mêlant jazz, musiques du monde et actuelles) ou encore le Laba (Pôle de Compétence de la Région Aquitaine à destination des porteurs de projets du secteur des Industries culturelles) ont intégré le RIM.

Mais que revendique concrètement le RIM ? C'est assez simple : la création d'un écosystème favorable à un développement équitable, coopératif et solidaire des musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine. Par musiques actuelles, il faut entendre rap, rock, musiques traditionnelles, jazz et variétés. Car si aujourd'hui ces musiques sont majoritaires, ce ne fut pas toujours le cas. « On peut aisément imaginer que des lieux, comme la Rock School Barbey à Bordeaux, par exemple, ont toujours existé, explique Eric Roux. Pourtant, c'est loin d'être le cas ! Le fait qu'il y ait des équipements pour ce type de musiques, n'est vieux que d'à peine 20 ans. Le RIM a un véritable désir de faire valoir les droits culturels de chacun. »

Pour un écosystème favorable aux musiques actuelles

Pour Eric Roux, « toute personne est porteuse de culture et il suffit de mettre à disposition des moyens de mise en œuvre »

cette culture pour la faire exister ». Le Réseau des Indépendants de la Musique lance une invitation à prendre les choses en main, par soi-même, pour faire exister une culture qui nous est propre. Les droits culturels ont été reconnus en 2015, avec la Loi NOTRe, par l'Assemblée Nationale. Cette reconnaissance vient « modifier une conception classique de la notion de culture potentiellement des politiques culturelles, en mettant l'accent sur la nécessité de garantir aux populations leur liberté d'expressions culturelles et artistiques ». Les musiques actuelles doivent donc être aidées et mises en valeur par les pouvoirs publics, au même titre que la musique classique ou contemporaine.

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, on compte un maillage unique en France de treize labels SMAC - Scènes de musiques actuelles - sur 16 lieux différents. Au total, les 89 SMAC de France proposent près de 6000 représentations publiques et fédèrent presque deux millions de spectateurs chaque année. S'organiser de manière officielle, avec le RIM notamment, permet de développer l'accompagnement de démarches locales indépendantes vers une labellisation et donc, vers une reconnaissance nationale. En 2020, les territoires de la Haute-Vienne, de la Creuse et des Landes seront accompagnés dans la perspective d'une labellisation.

Le but du RIM, en plus d'avoir une implication territoriale visant à revaloriser chaque culture, est de « peser sur les politiques publiques ». Le réseau co-construit ces politiques en tant qu'acteur de ces musiques avec le Ministère de la Culture, la Région, le Département ou la Ville. Le RIM, par exemple, est co-signataire du Contrat de Filière des Musiques Actuelles (nouveau contrat 2020-2023 voté par l'assemblée régionale le 17 décembre dernier). Ce contrat lance des appels à projets sur plusieurs thèmes dans l'ensemble du territoire. C'est avant tout un laboratoire de politique publique tourné vers les droits culturels et l'innovation sociale qui est mis en place via ce dispositif.

Les 3 thèmes pour cette troisième édition du Contrat de Filière des Musiques Actuelles sont : le développement des coopérations professionnelles, le soutien aux projets culturels de proximité et les festivals et la transition énergétique. Ces concertations sont proposées à tous les professionnels des musiques actuelles adhérents du RIM ou pas. « Tout seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin », conclut Eric Roux.

Lucile Bonn

Crédit Photo : LB/ Aqu

Publié sur aqui.fr le 04/03/20

[Url de cet article](#)